

Ce Livret Blanc est issu des travaux et des consultations menées par le Conseil Citoyen de Lunel concernant l'amélioration du cadre de vie et la qualité environnementale en milieu urbain. Ce document a pour vocation de fournir une analyse des enjeux liés aux délaissés urbains et à la végétalisation, ainsi que des pistes d'actions concrètes et innovantes.

La réflexion se concentre principalement sur le centre-ville et le zonage des quartiers prioritaires de la ville (QPV) de Lunel, identifiés comme des zones à fort potentiel d'amélioration.

Il est destiné à l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, associations, habitants, partenaires institutionnels) désireux de participer à une démarche d'aménagement plus durable et inclusif.

1 - Constat

Dans une ville qui a considérablement minéralisé ses places et ses rues piétonnes, les chantiers de végétalisation réalisés concernent principalement une strate basse d'arbustes et autres plantes décoratives: exemple, le cheminement de la rue de la Libération, les bacs installés avenue V. Hugo.

Les habitants des QPV sont de plus en plus sensibles aux problématiques environnementales et souffrent de la surchauffe en période caniculaire, plus particulièrement en centre-ville de Lunel, d'où multiplication des climatiseurs en ville.

Le permis de végétaliser en pied d'immeuble, lancé depuis 2020, semble marquer le pas. Nous n'avons pas de retour statistique de cette opération (nombre d'îlots installés, nombre d'îlots avec des plants survivants). Les supports pour les plantes grimpantes en rue piétonnes sont plus ou moins bien adaptés et pour l'instant cela reste de la décoration qu'il faut entretenir. Pourtant cette initiative a permis de transformer plusieurs quartiers très minéralisés, par exemple à Montpellier (quartier Faubourg Méditerranée avec l'association Mare Nostrum, quartier faubourg Figuerolles). La reprise et le développement (accompagnement et communication) du permis de végétaliser nous semble un moyen efficace et peu coûteux de végétaliser des espaces très minéralisés.

La végétalisation en pied d'immeuble, bien que souhaitable, ne peut résoudre la nécessité de zones ombragées en proximité du centre ville. Dans les maisons de ville et les immeubles, la seule amélioration possible reste la volonté des propriétaires et des bailleurs de végétaliser leurs biens via des jardinières et une végétalisation des balcons.

Enfin, l'abattage de grands arbres dû au parasitisme, a considérablement réduit la trame verte urbaine dans des zones très fréquentées. Par ailleurs, le Conseil citoyen n'a pas connaissance de la politique de compensation mise en place. Si elle existe, il n'y a pas de communication sur le sujet et elle n'est pas apparente pour les citoyennes et les citoyens.

1.1 - Un centre ancien dense et minéral

L'hyper centre-ville a perdu beaucoup de grands arbres susceptibles de procurer plus de fraîcheur en période chaudes.

Les images ci-après, produites par l'IGN par LiDAR (scanner laser aérien) en 2023, permettent de distinguer en rouge le bâti et en vert la végétation.

La première image ci-dessous permet de distinguer que l'essentiel de la végétation est situé au parc Jean Hugo et à l'Est du centre-ville. Le centre-ville historique est, quant à lui, particulièrement peu ouvert.



Centre-ville de Lunel, Image LiDAR HD (@IGN) 2023

rouge = bâtiments, vert = végétation, bleu clair = QPV, blanc = surfaces minéralisées

La mise en perspective ci-dessous orientée Sud/Sud-Ouest (le pont de Vesse est en bas de l'image et on observe en direction des arènes) permet de réaliser la forte minéralisation de la partie ouest du centre-ville. Seuls quelques arbres et arbustes existent et sont, pour la majorité d'entre eux, dans des jardins et cours privées donc inaccessibles au plus grand nombre.



Centre-ville de Lunel, Image LiDAR HD (@IGN) 2023

rouge = bâtiments, vert = végétation, bleu clair = QPV, blanc = surfaces minéralisées

Concernant les grands arbres malades et abattus, quelques remplacements ont été réalisés mais vont demander plusieurs dizaines d'années pour compenser l'efficacité antérieure. Les zones concernées sont la place des Caladons, le pourtour de l'église, le plateau et l'entrée de la zone piétonne du Cours Gabriel Péri où des platanes sont toujours non remplacés ou bien remplacés par des chênes à port fastigié (ramifications serrées et verticales) qui ne procurent que très peu d'ombrage.

Il reste possible que l'élimination des platanes se poursuive en direction du marché couvert du fait de la détection récente d'un foyer de chancre coloré du platane, ceci malgré les efforts réalisés par la municipalité en termes de mesures de traitement visant à arrêter la propagation de la maladie vers les autres platanes du centre-ville.

1.2 - Une accessibilité à des zones de fraîcheur perfectible

Au fil des années, le **parc Jean HUGO** s'est lui-même considérablement minéralisé.

Sa strate basse de vieux buis a disparu et n'a pas été remplacée, et beaucoup de hauts sujets ont été coupés dans les années 80 pour « aérer » le parc.

Un bassin a également disparu. Ce parc n'est plus aussi dense qu'auparavant et le vieillissement de certains sujets justifierait l'accélération du projet d'agrandissement du parc, ainsi que celui d'une restauration en référence aux plans originaux conservés aux archives municipales.

Sur le **plateau des arènes**, la suppression des grands arbres a fait de cet espace un des plus chauds de la ville en été. Il est réduit à une fonction de parking. L'allée baroncelli a vu ses vieux platanes également remplacés par deux rangées de micocouliers qui ont bien poussé, pourtant un non sens écologique quand il faudrait diversifier les espèces pour éviter la propagation de maladies et ravageurs.

L'**arboretum** de Lunel est un bel espace mais il reste inaccessible au public. Il s'agit bien d'un poumon vert mais celui-ci ne profite aux citoyens que pour quelques occasions dans l'année, alors même qu'il devrait être accessible au même titre que le parc Jean Hugo. D'autant plus qu'il est proche d'une voie verte, qui intégrera pleinement le REV Lunellois (Réseau Express Vélo), facilitant son accès grâce aux modes de transports doux et sécurisés (voir le Livret blanc du CCL "REV Lunellois").

1.3 - Un projet de déviation Sud au volet paysagé peu avancé

Dans la présentation du projet de la déviation au Sud de Lunel, le volet végétalisation ne semble pas particulièrement développé.

Les emprises agricoles sont définies dans des documents publics, mais à ce stade nous n'avons pas d'information sur le futur aménagement paysager et l'accroissement de végétalisation qui pourrait l'accompagner.

2 - Des concepts à mettre en oeuvre

2.1 - Focus sur les moyens innovants permettant de réduire la chaleur dans les rues.

Les ombrières végétalisées sont des structures qui accueillent des plantes grimpantes ou des arbres intégrés, créant une canopée active qui allie l'ombrage et l'évapotranspiration. Cette solution esthétique améliore la biodiversité urbaine: pergolas urbaines couvertes par vigne ou jasmin, coursives végétales suspendues au-dessus des trottoirs,...

Les ombrières solaires intelligentes équipées de panneaux photovoltaïques intégrés ou détachés, fournissant à la fois de l'ombre et de l'énergie solaire dans les zones à la fois très minéralisées et ensoleillées comme les

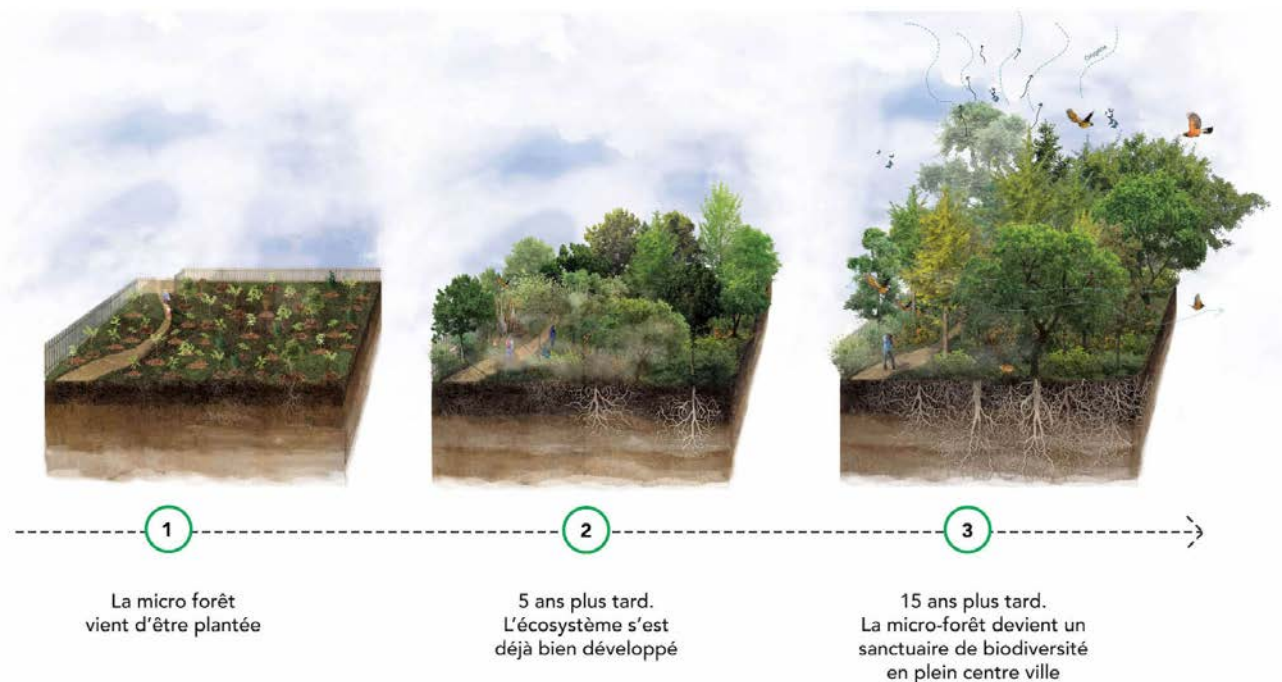
grands parkings ou les places très ouvertes. Elles réduisent la chaleur et produisent également de l'énergie renouvelable ce qui offre la possibilité de recharger des vélos / téléphones / éclairage public...

Enfin, l'urbanisme régénératif est une stratégie complémentaire qui consiste à végétaliser les voies de circulation et augmenter les surfaces perméables pour faciliter l'évaporation.

2.2 - Micro-forêts

Également appelée tiny forêt, la micro-forêt est une plantation dense et diversifiée réalisée sur une petite surface et conçue pour imiter les écosystèmes naturels.

Ses caractéristiques principales sont une densité de plantation d'environ 3 arbres par mètre carré, permettant une croissance 10 fois plus rapide et une densité 30 fois supérieure à celle d'une forêt classique.



Évolution d'une micro-forêt (source: <https://www.reforestaction.com/>)

Elles présentent plusieurs avantages écologiques : renforcement de la biodiversité ; création d'habitats pour les pollinisateurs, les oiseaux et les petits mammifères ; séquestration de carbone et donc contribution à la lutte contre le changement climatique ; régulation des températures permettant la fourniture d'ombre et d'humidité en été ; prévention des inondations favorisant l'absorption de l'excédent d'eau par les racines des plantes.

Les micro-forêts représentent une solution efficace et durable pour les défis environnementaux actuels.

Source: <https://permafforest.fr/blog/micro-foret/methode-miyawaki/>

2.3 - Les délaissés urbains

Les délaissés urbains sont des espaces minéralisés et parkings sous-utilisés, voire inutilisés, ce qui fait leur intérêt. Ils peuvent devenir des lieux ombragés permettant à la population citadine de profiter de plus de fraîcheur durant les périodes de fortes chaleurs et accroître la surface perméable de la ville.

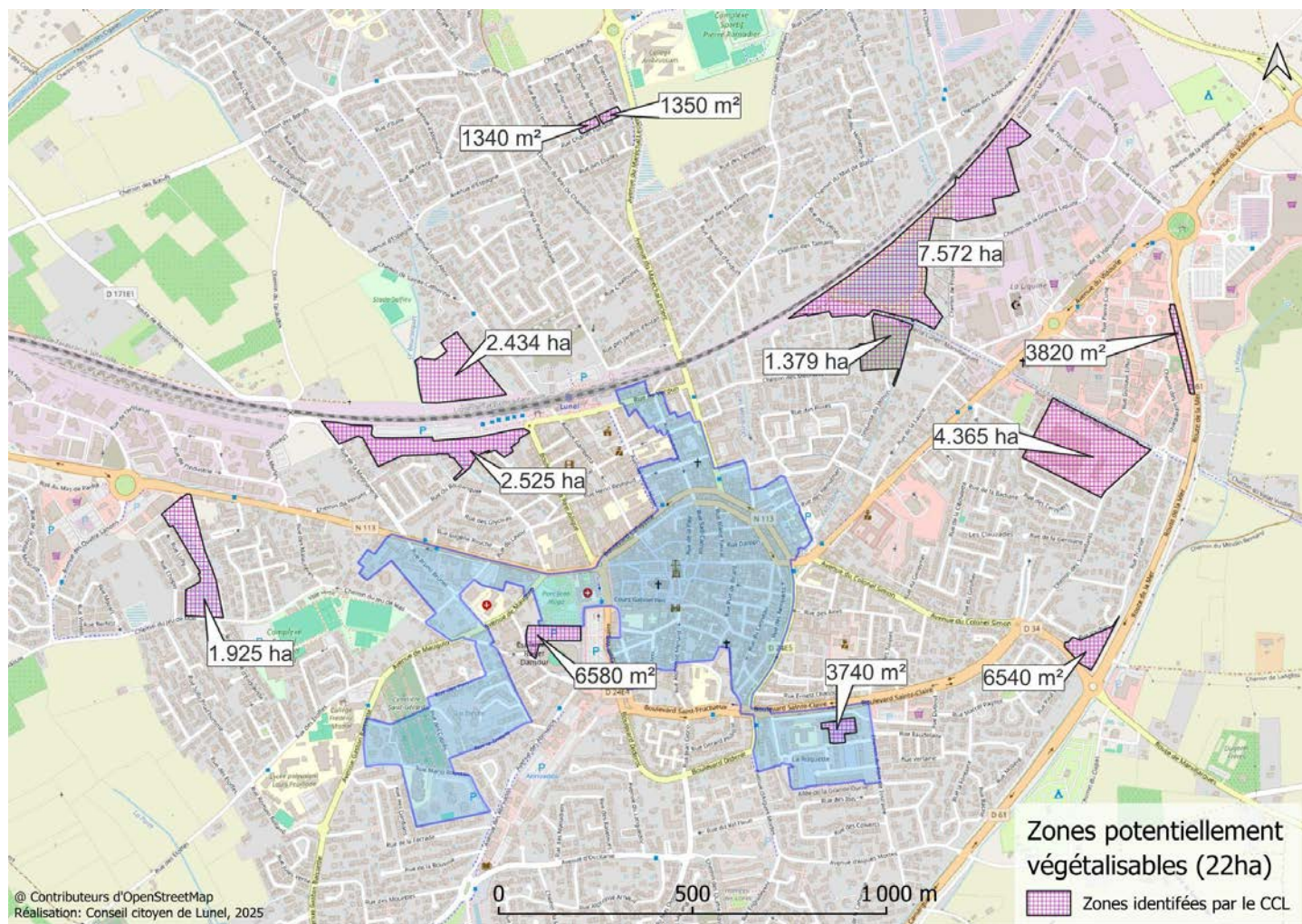
Ces délaissés urbains peuvent nécessiter de procéder à l'enlèvement du béton/goudron et doivent être plantés avec de grands arbres et des arbres fruitiers adaptés au climat méditerranéen dans l'objectif de créer une canopée protectrice et utile pour les habitants.

3 - Propositions

3.1 - Mobiliser les délaissés urbains

Plusieurs délaissés importants en périphérie du centre-ville pourraient faire l'objet de réalisation d'espaces arborés, voire de micro-forêts, pour permettre aux citoyens un accès complémentaire aux parcs et aux berges des canaux.

La cartographie ci-dessous en identifie plusieurs dont le statut est à préciser. Nous avons pu identifier plusieurs îlots pour un total de 22 hectares. Une fois ces espaces aménagés et ouverts, les habitants du centre-ville pourront profiter de ces espaces à condition de faciliter leur accès par le développement de pistes cyclables sécurisées.



3.2 - Ouvrir l'arboretum

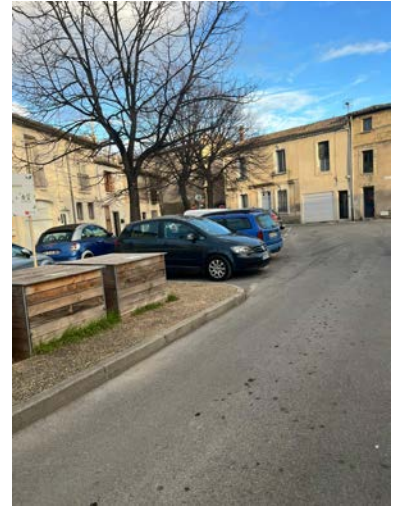
Le Conseil citoyen considère que l'Arboretum doit être rapidement ouvert au public, toute l'année, pour en faire un lieu de vie du quotidien, d'autant qu'il présente déjà de nombreux aménagements.

3.3 - Créer des espaces végétalisés

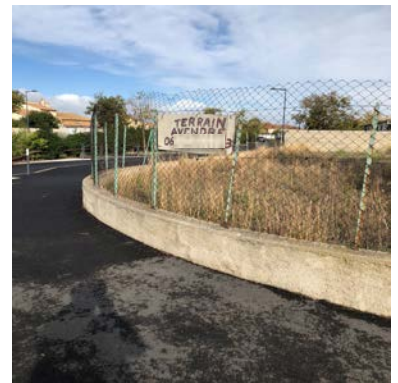
D'autres lieux de promenade ombragée en périphérie du centre ville peuvent être créés: square plantés, mini forêts.

Le conseil citoyen propose ainsi que 2 premiers espaces soient végétalisés en centre ville et à sa périphérie:

Un square avec parking place Edmond Calvet, devant l'école Henri de Bornier.



Une micro-forêt, chemin des surveillants sur un terrain à vendre depuis 5 ans déjà.



3.4 - Réduire la chaleur dans les rues

Le conseil citoyen propose que la ville étudie la possibilité d'installer des ombrières photovoltaïques sur les zones de parking impossibles à végétaliser.

Les emplacements possibles ne manquent pas : création d'ombrières au-dessus des parkings du canal et des arènes, via l'agrandissement du parc Hugo, végétaliser la structure.

3.5 - Végétalisation générale !

Suggérer aux habitants de végétaliser au maximum leur espace de vie avec des jardinières et des végétaux sur balcons. Il est possible de les accompagner dans ces démarches, du bac à la terre jusqu'aux végétaux. Les CAUE disposent d'outils et de présentations /expositions sur ce thème.

3.6 - Pas d'appréhension sur la préemption

Il paraît complémentaire et nécessaire de répertorier les espaces en centre ville et en périphérie centre ville pour créer des espaces verts.

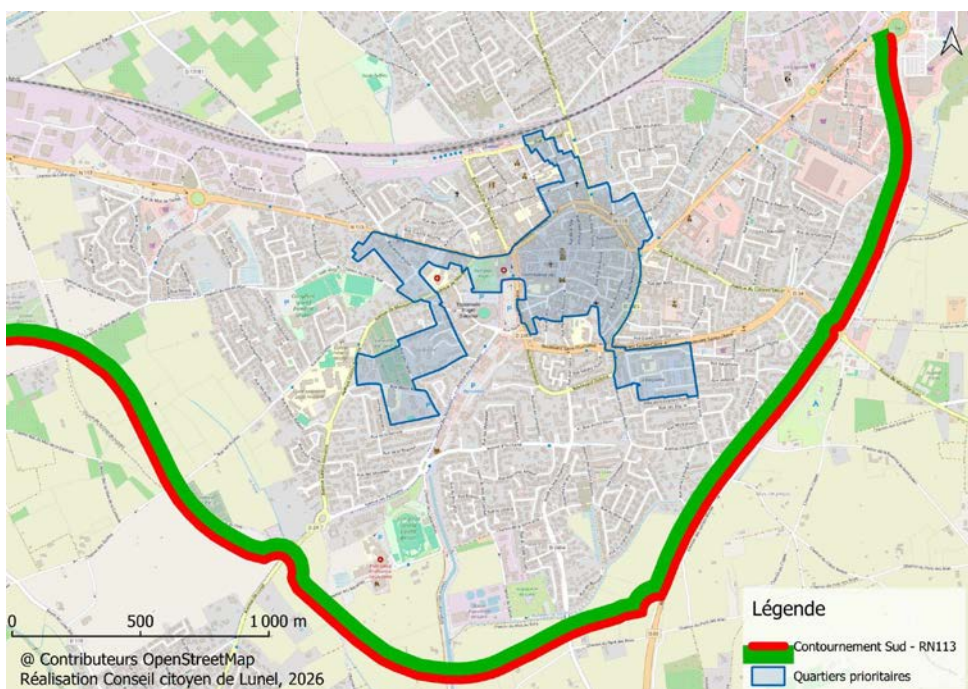
Les préemptions peuvent également servir à déconstruire de vieux bâtiments pour végétaliser de grands espaces.

3.7 - La déviation Sud de Lunel est une opportunité à saisir

La déviation Sud de Lunel est l'occasion de créer une longue trame verte le long de son emprise globale au droit de Lunel. Le CCL considère nécessaire d'anticiper la plantation d'un rideau de végétation dense, constitué de grands arbres et d'arbustes en deuxième strate.

Ce rideau naturel jouerait le rôle de zone tampon écologique.

En complément des écrans prévus sur la carte publiée et au futur rumbling routier par vent de sud notamment, cette zone végétalisée permettrait une action anti-pollution favorable à la biodiversité. Cela permet également de restituer une vue acceptable pour les riverains impactés par cette nouvelle voie routière.



Les deux futurs chantiers du temple, rue Sadi Carnot et de l'immeuble « Pignet » Place des Caladons ont vocation à intégrer des espaces végétalisés ouverts au public avec des grands arbres,

4 - Conclusion

Lunel doit améliorer la gestion de ses espaces verts, et cela passe par la tenue d'un répertoire des grands arbres et d'arbres d'alignement de la commune mis à disposition du grand public. Cet outil permettra le suivi d'interventions et les éventuels remplacement des sujets signalés malades par les habitants.

Demain, Lunel doit devenir plus verte : la création d'îlots de fraîcheur par la plantation d'une strate végétale plus élevée et/ou l'implantation de système d'ombrières partout où cela est possible s'avère nécessaire et devrait faire partie intégrante de tout projet de rénovation urbaine.

Ce principe peut s'accompagner de chantiers d'insertion pour la création et l'entretien d'espaces végétalisés comme une micro-forêt et des vergers partagés, notamment dans le cadre des actions financées par le QPV.